

Lettres patentes supplémentaires

Loi sur les compagnies (RLRQ, chapitre C-38)

Le Registraire des entreprises, en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes supplémentaires à

CITÉ DES RETRAITÉS DE L'ESTRIE INC.

changeant son nom pour

L'ORIENTATION ÉPHÉMÈRE

et confirmant le ou les documents ci-annexés.

Fait à Québec le 1^{er} mars 2022.

Déposé au registre le 4 mars 2022 sous le
numéro d'entreprise du Québec 1143716075


Registraire des entreprises



Résolution

RE-502 (2020-05)

Résolution

Inscrivez le nom de la personne morale et sa version dans une autre langue, s'il y a lieu.

CITÉ DES RETRAITÉS DE L'ESTRIE INC.

Il est résolu de modifier les éléments suivants (Cochez la ou les cases appropriées.) :

- | | |
|--|---|
| ☒ les pouvoirs ou les objets | ☐ le nombre d'administrateurs |
| ☐ les biens immobiliers | ☐ le siège (localité) |
| ☐ les revenus provenant des biens immobiliers | ☒ les autres dispositions |
| ☒ le nom | |

Inscrivez le nouveau nom de la personne morale.

L'ORIENTATION ÉPHÉMÈRE

Inscrivez la nouvelle version du nom de la personne morale dans une autre langue que le français, s'il y a lieu.

Détail des modifications demandées (Si l'espace est insuffisant, inscrivez les renseignements supplémentaires à la page suivante.) :

1) La clause suivante des « pouvoirs » « b) se procurer des fonds par tous les moyens prévus par la loi y compris contracter des emprunts et donner des garanties sur ces biens pour le remboursement de tels emprunts, recevoir des dons ou bénéficier de subventions, dans le but d'atteindre les objets de la compagnie » est abrogée.

2) La clause suivante des « autres dispositions » : "Au cas de dissolution ou de liquidation de la compagnie, tous les biens qui restent, après le paiement des dettes seront distribués à une ou plusieurs personnes morales dont le siège social est situé dans le district judiciaire de Saint-François, au Québec, et qui poursuivent des objets analogues ou similaires" est abrogée.

Les administrateurs suivants sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution :

Serge Dubois

Nom de l'administrateur

Michel Fortin

Nom de l'administrateur

Signature

Copie certifiée de la résolution n° _____ (facultatif) de la personne morale (Inscrivez le nom de la personne morale et sa version dans une autre langue, s'il y a lieu.)

CITÉ DES RETRAITÉS DE L'ESTRIE INC.

adoptée par le vote d'au moins les deux tiers des membres présents à une assemblée générale spéciale convoquée à cette fin ou signée par tous les membres le 2 0 2 2 0 3 0 1 (Inscrivez la date de l'assemblée générale ou celle de la signature la plus récente contenue dans la résolution écrite, selon le cas.).

Signature du secrétaire ou du dirigeant autorisé



H103 ZZ 72494851

